

4 Remonter directement par le chemin à gauche après le pont et continuer jusqu'à la RD 105. Traverser la route et passer entre les deux stabulations, descendre jusqu'au croisement de chemins.

5 Tourner à gauche et remonter jusqu'au village de Monternon. A la route, tourner à droite.

6 Traverser le hameau, à la prochaine intersection tourner à gauche. Traverser la RD 105 et emprunter le petit chemin en herbe qui descend.

7 A la croix, tourner à droite pour revenir au monument aux morts. Revenir au point de départ en tournant à gauche à la mare et rejoindre le parking.



Bourg de Saint-Martin-le-Mault

AVANT DE PARTIR

- Je choisis un parcours adapté à mon niveau
- Je consulte la météo
- J'ai un équipement adapté
- Si seul-e, je préviens au moins une personne de mon itinéraire et je reste joignable en cas d'accident
- Je pense à avoir suffisamment d'eau et de nourriture

LA CHARTE DU RANDONNEUR

- Je respecte les interdictions en vigueur (feux, campement...)
- Je referme les clôtures / barrières derrière moi
- Je ne laisse pas mes déchets sur place
- Je reste sur les sentiers balisés
- Je garde la maîtrise de mon animal

NUMÉROS UTILES



POMPIERS : 18 / SAMU : 15
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN : 112
SMS SOURDS ET MALENTENDANTS : 114



Informations touristiques locales
05 55 79 04 04

POUR PLUS DE DÉCOUVERTES

Retrouvez toutes les randonnées en Haute-Vienne et les sites touristiques à proximité sur

www.visitlimousin.com

et sur l'application gratuite LOOPI



Vous cherchez une activité, où manger?

Pour découvrir la Haute-Vienne facilement flashez ce QRCode



**SIGNALER
UN PROBLÈME**
sentinelles.sportsdenature.fr

LIMOUSIN
nouveaux horizons



SAINT-MARTIN-LE-MAULT

LE HÉRON ET LA TORTUE

 **8 KM**

 **100 M+**



Durée : 2h
Niveau : Facile

Particularités :

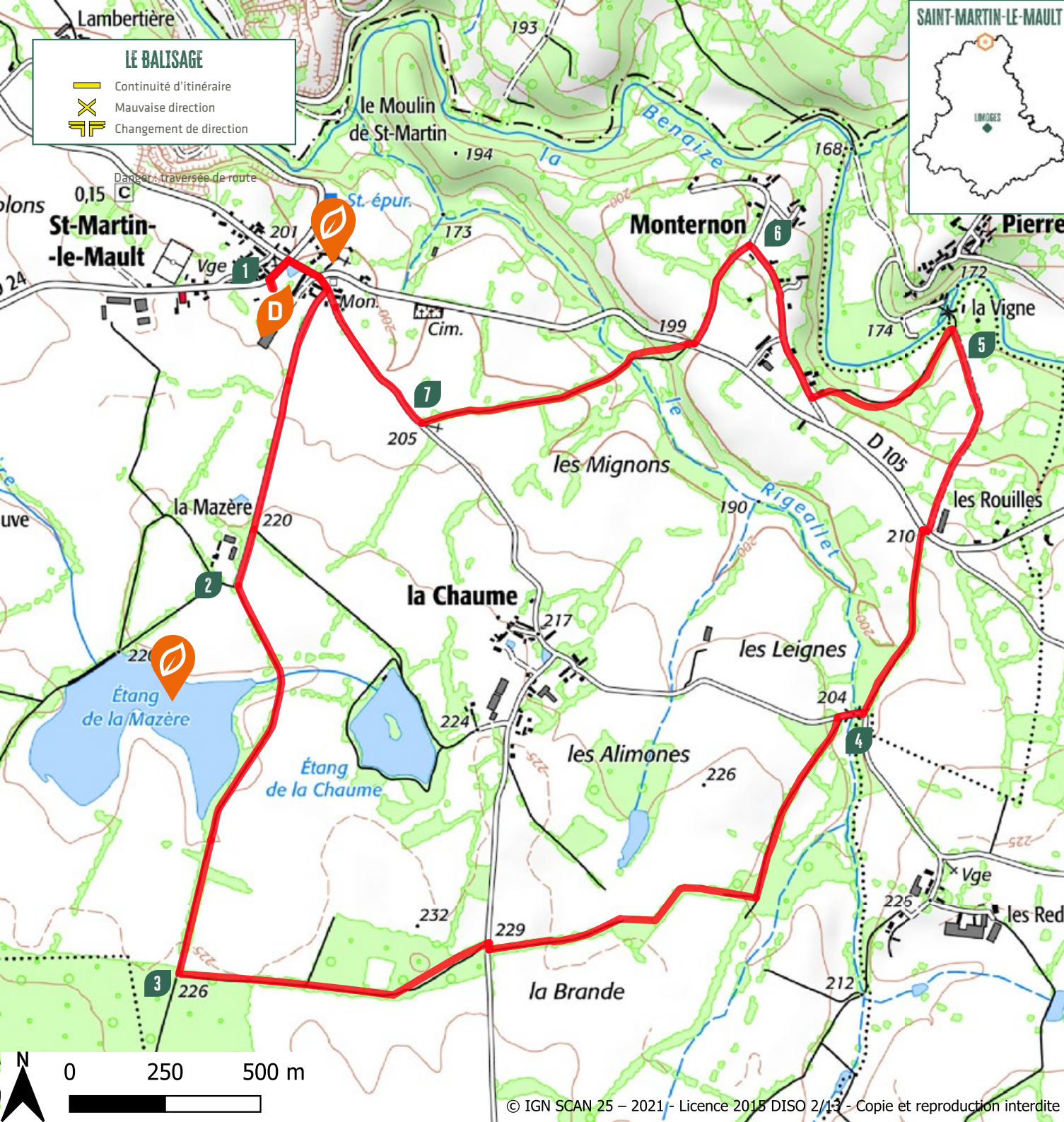
Pas de difficultés identifiées.



Durée : 45 min
Niveau : Facile



Cette topofiche a été conçue par le Département de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.



D DÉPART : PARKING DU BOURG EN FACE DU RESTAURANT SUR LA RD 24

1 Suivre la RD 24 à droite, tourner à droite à la mare. Continuer jusqu'au monument aux morts puis tourner directement à droite.



LE COLOMBIER SEIGNEURIAL

Bâtiment du XVe siècle, inscrit aux monuments historiques depuis 2010. Son architecture a été peu modifiée et se présente comme une tour cylindrique, de plain-pied, en granit, recouverte de tuiles plates.

Continuer tout droit jusqu'à l'étang de la Mazère.



ETANG DE LA MAZÈRE

Les étangs de la Mazère et de la Chaume sont identifiés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) pour leur intérêt ornithologique.

2 Longer l'étang de la Mazère par la gauche, suivre le large chemin pendant 1 km puis prendre le chemin à gauche dans la forêt.

3 Continuer jusqu'à la route, la traverser et emprunter le chemin en face. Suivre le chemin jusqu'à la voie communale et le pont du Rigeallet.